

# **Comité Historique d'Hersin-Coupigny**

## **Concours d'Illustration - Règlement**

### **Article 1 - Objet**

Le Comité Historique d'Hersin-Coupigny a lancé, depuis quelques années, la publication d'une *Nouvelle Collection de Poèmes Patoisants*. A ce jour, les tomes 1 & 2 sont déjà parus. Cette collection met notamment à l'honneur notre talentueux et prolifique poète patoisant local, membre de notre association : M. Joël Cabre. Chaque tome est constitué d'un certain nombre de poèmes inédits aux thèmes très variés accompagnés chacun d'une illustration.

Dans le cadre de la préparation et de la parution du tome 3, l'association propose un concours d'illustration.

### **Article 2 - Participation**

Le concours est ouvert à tous sans restriction d'âge. La participation est individuelle et gratuite.

Il est demandé de se pré-inscrire par mail : [chhc.concours.illustrations@gmail.com](mailto:chhc.concours.illustrations@gmail.com) en indiquant vos nom, prénom(s) et âge.

### **Article 3 - Thème des Illustrations**

Le 3e tome de la *Nouvelle Collection de Poèmes Patoisants* sera composée de 19 poèmes représentant autant de thème. Les participants peuvent concourir à tous les thèmes restants ouverts mais ne doivent présenter qu'une seule création par catégorie ci-dessous indiquée :

- 1 - Famille ed'sinciers
- 5 - Chés communions

- 6 - Min père y gardinot
- 9 - El' mouc et ch'sincier
- 11 - Coupigny, bêtôt la fin
- 12 - Ches corons d'Coupigny
- 15 - Le patois « Min parlach' »
- 17 - Ch'Comité Historique
- 19 - Em'mère

#### **Article 4 - Modalités d'Exécution**

Les participants ont toute liberté de création dans le strict respect du thème choisi. Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, numérique, etc.). Tous les styles de dessin sont autorisés (BD, comics, manga, etc.). Toutefois les dessins non terminés et les photographies ne seront pas acceptés.

Seules les créations originales et libres de droit seront retenues. La recopie, le plagiat, ainsi que la réutilisation de dessin existants sont interdits et éliminatoires. L'œuvre doit être respectueuse et ne doit pas diffuser de violence, de pornographie, de quelconques incitations à la discrimination ou à la haine, etc.

Les travaux doivent être obligatoirement en support papier. Le format doit avoir pour taille maximale le format A4 (210 x 297 mm). Tout autre format ne sera pas pris en compte.

Les noms, prénoms, l'âge, l'adresse du participant ainsi que le numéro du thème doivent figurer au dos de l'œuvre. Les travaux anonymes ne seront pas retenus.

#### **Article 5 - Dépôt des Dossiers**

Les productions, accompagnées de la fiche d'inscription dûment complétée doivent nous parvenir obligatoirement avant le 20 mars 2022 dernier délai à l'adresse ci-dessous indiquée (le cachet de la Poste faisant foi). Pour les mineurs, les coordonnées du tuteur légal sont exigées.

Adresse :

Mme Marguerite CABRE  
Concours Comité Historique  
19 rue Joliot Curie  
62530 HERSIN-COUPIGNY

OU

Mme Françoise DECHERF  
Concours Comité Historique  
25 rue Berthelot  
62530 HERSIN-COUPIGNY

Les candidats doivent s'acquitter de l'ensemble des frais d'acheminement.

Les candidats doivent obligatoirement joindre à leur dossier une enveloppe timbrée de format C4 (229 x 324mm), libellée à leur adresse, pour la restitution de leurs travaux par voie postale.

## **Article 6 - Jury et Désignation des Lauréats**

Le Jury est composé des membres du Conseil d'Administration du Comité Historique.

Dans ses délibérations, il prend en compte et considération notamment :

- la cohérence avec le thème
- le regard personnel, singulier et novateur
- la qualité de la réalisation
- L'âge de l'artiste

Le Jury désigne ainsi un lauréat par thème et ses décisions ne seront pas motivées. Les résultats seront annoncés avant le 15 avril 2022.

## **Article 7 - Prix**

Les gagnants seront récompensés par des lots adaptés à l'âge du lauréat.

- 1 exemplaire maximum par participant sélectionné du 3e tome dédié par M. Joël Cabre
- Une ou plusieurs entrées gratuites (ou à tarifs réduits) dans les différents musées ou lieux représentatifs du patrimoine culturel régional\*

\* dans la limite des quantités disponibles à l'association.

## **Article 8 : Reproduction des œuvres sélectionnées**

La participation au concours implique que les candidats, dont les œuvres ont été sélectionnées, cèdent leurs droits d'exploitation au Comité Historique d'Hersin-Coupigny sur la totalité des supports proposés par l'association et notamment dans le cadre de la publication de la *Nouvelle Collection des Poèmes Patoisants*.

L'auteur de l'œuvre sera systématiquement crédité.

## **Article 9 - Restitution des œuvres**

Les participants restent cependant propriétaire de leur œuvre et les réalisations seront réexpédiées dans l'enveloppe jointe au dossier de candidature.

## **Article 10 - Modifications éventuelles et Annulation**

Le Comité Historique d'Hersin-Coupigny se réserve le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent.

Les organisateurs ci-dessus se réservent le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

## **Article 11 - Acceptation du Règlement**

La participation au concours implique l'application et l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.